

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1139

présenté par

M. Serville, M. Azerot, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Carvalho, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaing, M. Dolez, Mme Fraysse et
M. Sansu

ARTICLE 9

À l'alinéa 45, après le mot :

« naturels »,

insérer les mots :

« ,dont un gestionnaire d'un espace naturel situé en outre-mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le patrimoine naturel des collectivités françaises d'outre-mer est exceptionnel, tant par sa diversité que son haut niveau d'endémisme. La biodiversité ultramarine représente plus de 80% de la biodiversité française. Ainsi, la Guyane abrite à elle seule 98% de la faune vertébrée et 96% des plantes vasculaires de la France et il y a en Outre-mer 100 fois plus d'espèces de poissons qu'en France hexagonale. Cette richesse de la biodiversité sans pareil nulle part en Europe à justifier la mise en place de très nombreux outils de protection du patrimoine naturel dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer. La Guyane est ainsi recouverte à plus de 50% de son territoire par un de ces outils de protection. Le Parc Amazonien de Guyane couvre à lui seul 47% des 82 000 km² que compte la Guyane et constitue, avec le parc Brésilien voisin des Tumucumaque, la plus grande aire protégée continue au monde.

Si le titre II du texte de loi qui résulte de l'examen du texte en Commission présente de nombreuses avancées en matière de gouvernance de la biodiversité, les ateliers de travail organisés par Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ont conclu à la nécessité d'une plus grande représentation de la biodiversité ultramarine dans cette gouvernance.

Aussi, cet amendement a pour objet d'intégrer une des propositions ressorties de ces ateliers et qui consiste à assurer, au sein du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité, une représentation équitable des Outre-mer au regard de la contribution de ces territoires au patrimoine naturel français.